

Le tableau 34 présente les mêmes chiffres pour l'année 1927, mais avec indication des types de véhicule.

34.—Classification des véhicules automobiles enregistrés au Canada, par provinces, en 1927.

Provinces.	Automobiles de tourisme ¹	Camions ou camionnettes. ²	Autobus.	Taxi-autos.	Motocyclettes.	En magasin chez les marchands.	Total. ³
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Île du Prince-Édouard.....	4,115	244	1	—	11	17	4,388
Nouvelle-Écosse.....	26,084	3,640	—	—	190	145	30,059
Nouveau-Brunswick.....	22,289	2,001	40	—	94	120	24,544
Québec.....	100,128	18,208	476	7,076	2,216	355	128,459
Ontario.....	386,903	43,442	480	—	3,159	2,136	436,120
Manitoba.....	57,718	5,210	17	—	484	476	63,905
Saskatchewan.....	92,640	11,346	—	923	179	1,511	106,599
Alberta.....	67,665	4,699	—	682	260	524	73,830
Colombie Britannique.....	63,715	12,650	—	—	962	285	77,612
Yukon.....	110	35	3	—	8	—	156
Total.....	821,367	101,475	1,017	8,681	7,563	5,569	945,672

¹Y compris taxi-autos et autobus dans la Colombie Britannique.

²Y compris remorques dans le Québec et taxi-autos dans l'Ontario.

³Y compris autobus en Saskatchewan et en Alberta.

Revenus découlant de l'automobilisme.—La taxation des automobiles, des garages, des chauffeurs, etc., devient une source lucrative de revenus pour les gouvernements. Dans chaque province, la circulation des automobiles et des motocyclettes est assujettie à la délivrance d'un permis par les autorités; d'autres permis autorisent l'existence des garages et la conduite des voitures par des chauffeurs professionnels. La plus récente forme de contribution est sans doute la taxe sur la gazoline prélevée dans toutes les provinces, en 1927, sauf dans la Saskatchewan. Au cours de l'année, les recettes provenant de cette source représentaient près de 33 p.c. de la taxe provinciale totale sur les automobiles. Le tableau (35) donne le détail de ces sources de revenus pour chacune des provinces en l'année 1927.

35.—Taxes perçues par les provinces sur la vente des automobiles et sur leur circulation, en 1927.

Provinces.	Voitures de tourisme.	Camions, etc.	Motocyclettes.	Véhicules en magasin.	Garages.	Chauffeurs.	Amen-des.	Taxe sur la gazoline.	Total, y compris recettes diverses.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Île du Pr.-Édouard.....	76,538	3,794	85	566	—	327	—	42,921	124,854
Nouvelle-Écosse.....	568,565	78,713	1,559	10,008	—	44,321	4,185	258,503	968,428
Nouv.-Brunswick.....	526,856	69,607	—	—	—	—	—	229,988	850,394
Québec ¹	3,278,556	—	—	—	—	—	83,000	1,454,057	4,835,871
Ontario.....	3,836,415	1,308,554	12,095	54,975	22,750	529,534	47,730	4,032,942	10,151,230
Manitoba ¹	—	—	—	—	—	—	—	502,576	1,307,356
Saskatchewan.....	1,571,117	169,870	1,404	33,800	237	5,095	—	—	1,868,565
Alberta.....	1,250,966	—	—	21,258	1,305	6,505	9,341	691,312	2,032,344
Colombie Britan.....	1,260,717	286,543	5,288	18,461	—	48,466	—	751,046	2,394,950
Yukon.....	1,122	363	32	—	—	—	50	—	1,714
Total.....	—	—	—	—	—	—	—	7,963,345	24,535,706

¹Revenu non séparé.

²Pas de taxe sur la gazoline.